

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
CERGY-PONTOISE

12/12/2018

N° E18000086 /95

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 11 décembre 2018, la lettre par laquelle M. le Préfet des Hauts-de-Seine demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*Renouvellement urbain du secteur Gallieni à Villeneuve la Garenne au bénéfice de l'EPIFIF ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie par la commission des Hauts-de-Seine pour l'année 2018, arrêtée le 13 novembre 2017 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Valérie BERNARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au préfet des Hauts-de-Seine et à Madame Valérie BERNARD.

Copie en sera adressée à l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine

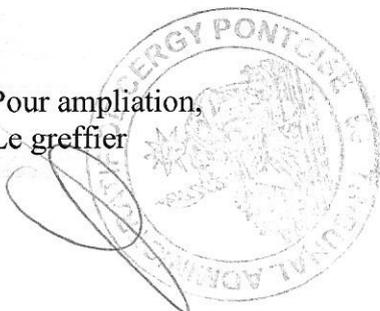
Fait à Cergy, le 12/12/2018

Le Président,

signé

G. Hermitte

Pour ampliation,  
Le greffier





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PJ 6.4

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE  
PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE  
CONJOINTE A UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE,  
AU BÉNÉFICE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF),  
CONCERNANT LE PROJET DE REQUALIFICATION DU SECTEUR « GALLIENI »  
SUR LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Par arrêté préfectoral, il sera procédé **du lundi 4 février au lundi 11 mars 2019**, soit pendant une durée de 36 jours consécutifs, à une enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de l'EPFIF, concernant le projet de requalification du secteur « Gallieni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne.

L'EPT Boucle Nord de Seine est le responsable du projet.

Le siège de l'enquête est fixé au centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne – 28 avenue de Verdun – 92390 Villeneuve-la-Garenne, où les observations pourront être adressées par écrit, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Madame Valérie Bernard, ingénieur consultant, a été désignée par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire-enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête comprenant l'avis de l'autorité environnementale, la réponse de maître d'ouvrage à cet avis et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations, lors des cinq permanences qu'elle assurera au centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne – bureau du comité des œuvres sociales (COS) – 28 avenue de Verdun – 92390 Villeneuve-la-Garenne :

-	<b>lundi</b>	<b>4</b>	<b>février</b>	<b>2019</b>	<b>de</b>	<b>8h30</b>	<b>à</b>	<b>11h30</b>
-	<b>samedi</b>	<b>16</b>	<b>février</b>	<b>2019</b>	<b>de</b>	<b>9h00</b>	<b>à</b>	<b>11h45</b>
-	<b>vendredi</b>	<b>22</b>	<b>février</b>	<b>2019</b>	<b>de</b>	<b>14h00</b>	<b>à</b>	<b>17h00</b>
-	<b>mardi</b>	<b>26</b>	<b>février</b>	<b>2019</b>	<b>de</b>	<b>8h30</b>	<b>à</b>	<b>11h30</b>
-	<b>lundi</b>	<b>11</b>	<b>mars</b>	<b>2019</b>	<b>de</b>	<b>14h00</b>	<b>à</b>	<b>17h00</b>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours, lieu et horaires suivants :

Accueil du centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne – 28 avenue de Verdun – 92390 Villeneuve-la-Garenne :

-	<b>lundi, mercredi et vendredi</b>	<b>de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00</b>
-	<b>mardi et jeudi</b>	<b>de 8h30 à 12h00</b>
-	<b>samedi</b>	<b>de 9h00 à 11h45.</b>

**Du lundi 4 février 2019 - 8h30 au lundi 11 mars 2019 – 17 h**, le public pourra en outre adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse mail : [pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr) et sur le registre d'enquête dématérialisé : [amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne@enquetepublique.net](mailto:amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne@enquetepublique.net)

Les observations et propositions pourront par ailleurs être envoyées par courrier, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier d'enquête seront en outre consultables :

- sur le site dédié au projet : <http://amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne.enquetepublique.net>
- sur la plateforme du ministère en charge de l'écologie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>
- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : [http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019\(projets\)/VILLENEUVE-LA-GARENNE](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019(projets)/VILLENEUVE-LA-GARENNE)
- à partir d'un poste informatique situé à l'accueil du centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, pour émettre son avis.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Villeneuve-la-Garenne et à la préfecture des Hauts-de-Seine (DCPPAT-BEICEP), ou pourront être consultés sur internet aux adresses suivantes :

- sur le site dédié au projet : <http://amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne.enquetepublique.net>
- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : [http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019\(projets\)/VILLENEUVE-LA-GARENNE](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019(projets)/VILLENEUVE-LA-GARENNE)

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ce document à la mairie de Villeneuve-la-Garenne ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (direction de la réglementation et de l'environnement, bureau des élections et des libertés publiques, section enquêtes publiques et actions foncières, 167-177 avenue Joliot-Curie, 92013 Nanterre cedex).

Le projet de requalification du secteur « Gallieni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPFIF, ou d'une décision de rejet.

Le projet fera également, l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPFIF, ou d'une décision de rejet.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au maître d'ouvrage :

Monsieur le directeur général de l'EPFIF  
4-14 rue Ferrus - 75014 Paris  
Tél : 01.40.78.90.90

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective, et tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le préfet,

V/Réf. : EPFIF – SECTEUR GALLIENI VILLENEUVE LA GARENNE

N/Réf. : EP19001

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE FINAL

Je soussigné,

Monsieur Alain BORTOLAMEOLLI,

Maire de la commune de **VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390)**

Certifie qu’il a été apposé dans les panneaux d’affichage administratif de la Mairie, à la vue du public, en application des dispositions légales et réglementaires, une affiche informant le public de :

**Enquête publique environnementale, préalable à la DUP et parcellaire conjointe  
du projet de requalification du secteur Gallieni sur la commune  
de Villeneuve-la-Garenne**

Cette affiche a été apposée du **18/01/2019 au plus tard au 11/03/2019 inclus.**

En foi de quoi est délivré le présent certificat, afin de servir et valoir ce que de droit.

Fait à VILLENEUVE-LA-GARENNE, le : ..... **12 MARS 2019** .....

**CACHET DE LA MAIRIE**  
(obligatoire)



**SIGNATURE**

Le Maire,



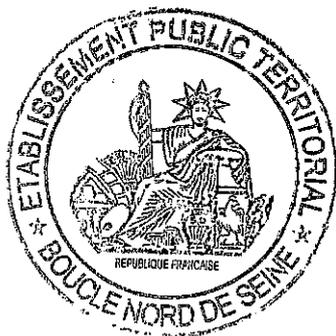
**Alain BORTOLAMEOLLI**  
*Chevalier de l’Ordre national du Mérite*

Gennevilliers, le 21 mars 2019

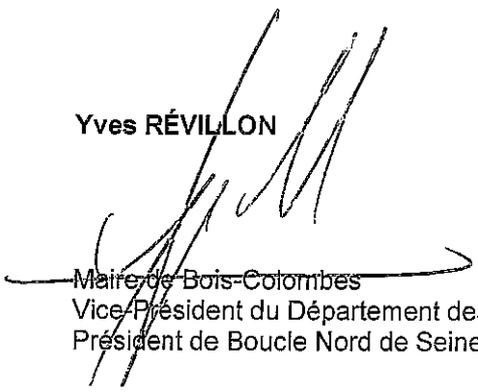
Réf. : YR/NB/AM/2019  
Tél. : 01 40 85 49 06

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE N°18**

Je soussigné, Monsieur Yves RÉVILLON, Président de l’Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, certifie avoir fait afficher, dans les locaux sis 1 bis rue de la Paix à GENNEVILLIERS, du 16 janvier 2019 au 11 mars 2019 inclus, l’avis relatif à l’ouverture de l’enquête publique environnementale préalable à la déclaration d’utilité publique conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de l’Etablissement Public Foncier d’Île-de-France (EPFIF) concernant le projet de requalification du secteur « Gallieni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne.



Yves RÉVILLON



Maire de Bois-Colombes  
Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine  
Président de Boucle Nord de Seine

**CERTIFICAT  
A RETOURNER  
A LA FIN DE L'ENQUETE**  
date et signe à l'aide  
de l'enveloppe jointe  
**Merci**

V/Réf. : EPFIF - SECTEUR GALLIENI VILLENEUVE LA  
GARENNE

N/Réf. : EP19001

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE FINAL**

Je soussigné : Monsieur Yves REILLON

Qualité de la personne signataire : Président

**de EPT Boucle Nord de Seine**

Certifie qu'il a été apposé, à la vue du public, en application des dispositions légales et réglementaires,  
une affiche informant le public de :

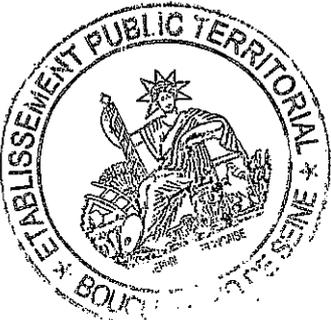
**Enquête publique environnementale, préalable à la DUP et parcellaire conjointe du  
projet de requalification du secteur Gallieni sur la commune  
de Villeneuve-la-Garenne**

Cette affiche a été apposée du **18/01/2019 au plus tard au 11/03/2019 inclus**.

En foi de quoi est délivré le présent certificat, afin de servir et valoir ce que de droit.

Fait à GENNEVILLIERS, le : 21/03/19

**CACHET  
(obligatoire)**



**SIGNATURE**

Yves Reillon  
Yves Reillon  
Maire de Bois-Colombes  
Vice-Président du  
Département des Hauts  
de Seine  
Président de Boucle  
Nord de Seine

# PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

**S.C.P. Marielle BENSIMON & Luis BOUTANOS**

Huissiers de Justice associés

169, Boulevard de la République

92210 SAINT-CLOUD

Tél. : 01 46 02 69 64 - Fax : 01 46 02 55 71

<http://ml-huissier-92.fr>

**EXPÉDITION**

SCP Marielle BENSIMON & Luis BOUTANOS  
Huissiers de Justice Associés  
169, Bld de la République  
92210 SAINT CLOUD

## PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF  
ET LE SEIZE JANVIER**

**A LA REQUETE DE :**

**EPFIF, Etablissement Public Foncier de la Région Ile-de-France, Monsieur Pascal BOMMEL**, dont le siège social est sis 4-14, rue Ferrus, 75014 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux demeurant audit siège en cette qualité,

**LESQUELS M'ONT FAIT EXPOSER :**

- Qu'ils ont procédé à l'apposition de cinq exemplaires d'un avis d'enquête publique commune de VILLENEUVE-LA-GARENNE, avis d'ouverture d'une enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF), concernant le projet de requalification du secteur « GALLIENI » sur la commune de VILLENEUVE-LA-GARENNE ;
- Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater l'affichage de cet avis sur le terrain (5 endroits), à la mairie de cette commune et à EPT BOUCLE DE SEINE.
- Qu'en conséquence, ils me requéraient à cet effet afin de me transporter sur place pour, de mes constatations, dresser procès-verbal.

## Pourquoi Déférant à cette réquisition,

Je, Marielle BENSIMON, membre la Société Civile Professionnelle Marielle BENSIMON & Luis BOUTANOS, Huissiers de Justice associés près le Tribunal de Grande Instance de NANTERRE (Hauts de Seine), en résidence à 92210 SAINT CLOUD 169, Boulevard de la République, soussignée,

- Me suis rendue ce jour aux endroits ci-après indiqués, où étant sur la voie publique :

### J'AI PROCÉDE AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

#### Mairie de VILLENEUVE-LA-GARENNE : 28, avenue de Verdun

- A l'extérieur, sur le panneau vitré prévu à cet effet : Présence d'un avis d'enquête publique commune de VILLENEUVE-LA-GARENNE :

Officier de la Légion d'honneur  
Votre Maire

www.villeneuve92.co  
http://mavilleboage.villeneuve92.co

Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

AVIS D'OUVREMENT D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE  
PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE  
CONJOINTE À UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE  
AU BENEFICE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF),  
CONCERNANT LE PROJET DE REQUALIFICATION DU SECTEUR « GALLIENI »  
SUR LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Par arrêté préfectoral, sera procédé du lundi 4 février au lundi 11 mars 2019, soit pendant une durée de 56 jours consécutifs, à une enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de l'EPFIF, concernant le projet de requalification du secteur « Gallieni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne.

Le siège de l'enquête est fixé au centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne, où les observations pourront être adressées par écrit, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Madame Valérie Bernard, Ingénieur consultant, a été désignée par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire-enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête comprenant l'avis de l'autorité environnementale, la réponse de maître d'ouvrage à cet avis et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations, lors des cinq permanences qu'elle assurera au centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - bureau du comité des œuvres sociales (COS) - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne.

-	lundi	4	février	2019	de	8h30	à	11h30
-	samedi	16	février	2019	de	9h00	à	11h45
-	vendredi	22	février	2019	de	14h00	à	17h00
-	mardi	26	février	2019	de	8h30	à	11h30
-	lundi	11	mars	2019	de	14h00	à	17h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours, lieu et horaires suivants :

Accueil du centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne :

-	lundi, mercredi et vendredi	de	8h30 à 12h00	et de	13h30 à 17h00
-	mardi et jeudi	de	8h30 à 12h00		
-	samedi	de	9h00 à 11h45		

Du lundi 4 février 2019 - 8h30 au lundi 11 mars 2019 - 17 h, le public pourra en outre adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse mail : [prel-enquetes-publiques-cep@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:prel-enquetes-publiques-cep@hauts-de-seine.gouv.fr) et sur le registre d'enquête dématérialisé : [amenagement-secteur-gallieni.villeneuve-la-garenne.enquete-publique.net](http://amenagement-secteur-gallieni.villeneuve-la-garenne.enquete-publique.net)

Les observations et propositions pourront par ailleurs être envoyées par courrier, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier d'enquête seront en outre consultables :

- sur le site dédié au projet : <http://amenagement-secteur-gallieni.villeneuve-la-garenne.enquete-publique.net>
- sur la plateforme du ministère en charge de l'écologie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>
- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019/projets-VILLENEUVE-LA-GARENNE>

à partir d'un poste informatique situé à l'accueil du centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, pour émettre son avis.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Villeneuve-la-Garenne et à la préfecture des Hauts-de-Seine (DCPPAT-BEICEP), ou pourront être consultés sur internet aux adresses suivantes :

- sur le site dédié au projet : <http://amenagement-secteur-gallieni.villeneuve-la-garenne.enquete-publique.net>
- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019/projets-VILLENEUVE-LA-GARENNE>

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ce document à la mairie de Villeneuve-la-Garenne ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (direction de la réglementation et de l'environnement, bureau des élections et des libertés publiques, section enquêtes publiques et actions foncières, 167-177 avenue Joliot-Curie, 92013 Nanterre cedex).

Le projet de requalification du secteur « Gallieni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPFIF, ou d'une décision de rejet.

Le projet fera également l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPFIF, ou d'une décision de rejet.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au maître d'ouvrage :

Monsieur le directeur général de l'EPFIF  
4-14 rue Farnes - 75014 Paris  
Tél : 01.40.78.90.90

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective, et tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le préfet.

18 Février 2019



Je constate la présence des 5 exemplaires d'un avis d'enquête publique commune de VILLENEUVE-LA-GARENNE, avis d'ouverture d'une enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF), concernant le projet de requalification du secteur « GALLIENI » sur la commune de VILLENEUVE-LA-GARENNE ;

**Point 1 : 37, rue Edouard Manet :**



**Point 2 : 18-20, rue du Fond de la noue :**



**Point 3 : 175, boulevard Gallieni :**



**Point 4 : 153, boulevard Gallieni :**

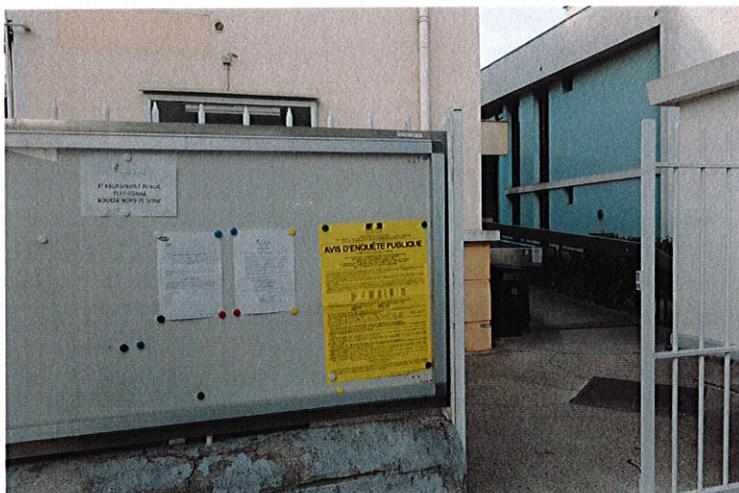


**Point 5 : 178, boulevard Gallieni :**



**EPT BOUCLE DE SEINE : 1, bis rue de la Paix, Gennevilliers**

A l'extérieur, sur le panneau vitré prévu à cet effet : Présence dudit avis d'enquête publique commune de VILLENEUVE-LA-GARENNE :



**TELLES SONT MES CONSTATATIONS,**

**J'ai pris différents clichés photographiques que j'ai insérés au présent procès-verbal de constat pour illustrer mes opérations.**

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**

**Marielle BENSIMON  
Huissier de Justice Associé**


V/Réf. EPFIF - SECTEUR GALLIENI VILLENEUVE LA  
GARENNE

N/Réf. EP19001

EPFIF  
A l'attention de BOMMEL PASCAL  
4 - 14 rue Ferrus  
75014 PARIS

Paris, le 18 janvier 2019

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire des journaux justifiant la parution dans la presse dans les annonces légales de l'affaire citée en référence :

**Insertion dans :**

- LE PARISIEN (92) du mardi 15 janvier 2019
- LES ECHOS LEGAL (92) du mardi 15 janvier 2019

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et restons à votre disposition pour tous renseignements que vous jugeriez utiles.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Alexandra PAMART  
Service Enquêtes Publiques

Siège social :  
1 rue Frédéric Bastiat  
75008 PARIS

Établissement secondaire :  
Pour correspondance  
3 rue de l'Hôtel de Ville  
95300 PONTOISE

Tél. : 01 42 96 09 43  
Fax : 01 42 61 54 38  
info@publilegal.fr





# Un centre de coworking géant s'installe à La Défense

N° 23131 — MARDI 15 JANVIER 2019

1,50 €

# Le Parisien.fr



LA POSTE

**Au CES,  
les innovations pour  
#SimplifierLaVie**

Rendez-vous en pages 8 et 9

PUBLICITÉ

1ère insertion  
EPFIF  
secteur "Gallieni"  
Page VIII

LA SOURCE **publilégal**<sup>®</sup>

AS au capital de 206.310 € - 562 091 611 RCS PARIS  
Siège : 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 PARIS  
Ets Secondaire : 3 rue de l'Hôtel de Ville - 95300 PONTOISE  
Tél. : 01 42 96 09 43 - Fax. 01 42 61 54 38

## PSYCHOLOGIQUE SERA POSITIF»

**Politique P.4 ET 5**  
**Les débuts flous  
du grand débat national**

**Faits divers P.14**  
**Le parrain corse et  
les huiles essentielles**

**Interview**

P. 20 ET 21

**Cavani :**  
**« Je veux  
aller au bout  
de mon contrat  
à Paris »**

LP/ARNAUD JOURNOS



**Médias P.30**

**France Inter, la radio  
qui monte, qui monte...**

**A**  
**ARGENT**

**Votre rendez-vous  
du mardi P.16 ET 17**

**Comment bénéficier  
de la prime d'activité**

**FACE  
AUX LECTEURS**  
Gérald Darmanin,  
ministre de l'Action et  
des Comptes publics,  
défend la grande  
réforme fiscale  
du gouvernement.  
Un exercice périlleux  
en pleine crise des Gilets  
jaunes. PAGES 2 ET 3



R 20174 - 115 - 1,50 €

SIGNORINI GUYARD/DT

# VIII Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 92

@le\_Parisien

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :  
 160 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2018.

## Enquête Publique

publilégal  
 AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER

1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
 www.enquetes-publiques.fr  
 Tél : 01.42.96.96.58

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  
 DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
 Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
 COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE  
 PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE  
 CONJOINTE À UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE,  
 AU BÉNÉFICE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF),  
 CONCERNANT LE PROJET DE REQUALIFICATION DU SECTEUR « GALLIENI »  
 SUR LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE**

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du **lundi 4 février au lundi 11 mars 2019**, soit pendant une durée de 36 jours consécutifs, à une enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de l'EPFIF, concernant le projet de requalification du secteur « Gallienni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne.

L'EPT Boucle Nord de Seine est le responsable du projet.  
 Le siège de l'enquête est fixé au centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne, où les observations pourront être adressées par écrit, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.  
 Madame Valérie Bernard, ingénieur consultant, a été désignée par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire-enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête comprenant l'avis de l'autorité environnementale, la réponse de maître d'ouvrage à cet avis et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations, lors des cinq permanences qu'elle assurera au centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - bureau du comité des œuvres sociales (COS) - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne :

-	<b>lundi</b>	<b>4</b>	<b>février</b>	<b>2019</b>	<b>de</b>	<b>8h30</b>	<b>à</b>	<b>11h30</b>
-	<b>samedi</b>	<b>16</b>	<b>février</b>	<b>2019</b>	<b>de</b>	<b>9h00</b>	<b>à</b>	<b>11h45</b>
-	<b>vendredi</b>	<b>22</b>	<b>février</b>	<b>2019</b>	<b>de</b>	<b>14h00</b>	<b>à</b>	<b>17h00</b>
-	<b>mardi</b>	<b>26</b>	<b>février</b>	<b>2019</b>	<b>de</b>	<b>8h30</b>	<b>à</b>	<b>11h30</b>
-	<b>lundi</b>	<b>11</b>	<b>mars</b>	<b>2019</b>	<b>de</b>	<b>14h00</b>	<b>à</b>	<b>17h00</b>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours, lieu et horaires suivants :

Accueil du centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne :

-	<b>lundi, mercredi et vendredi</b>	<b>de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00</b>
-	<b>mardi et jeudi</b>	<b>de 8h30 à 12h00</b>
-	<b>samedi</b>	<b>de 9h00 à 11h45.</b>

**Du lundi 4 février 2019 - 8h30 au lundi 11 mars 2019 - 17 h**, le public pourra en outre adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse mail : [pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr) et sur le registre d'enquête dématérialisé :

[amenagement-secteur-gallienni-villeneuve-la-garenne@enquetepublique.net](mailto:amenagement-secteur-gallienni-villeneuve-la-garenne@enquetepublique.net)  
 Les observations et propositions pourront par ailleurs être envoyées par courrier, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.  
 Au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier d'enquête seront en outre consultables :

- sur le site dédié au projet : <http://amenagement-secteur-gallienni-villeneuve-la-garenne.enquetepublique.net>  
 - sur la plateforme du ministère en charge de l'écologie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>  
 - sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : [http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019\(projets\)/VILLENEUVE-LA-GARENNE](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019(projets)/VILLENEUVE-LA-GARENNE)

- à partir d'un poste informatique situé à l'accueil du centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne aux jours et heures mentionnés ci-dessus.  
 Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, pour émettre son avis.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Villeneuve-la-Garenne et à la préfecture des Hauts-de-Seine (DCPPAT-BEICEP), ou pourront être consultés sur internet aux adresses suivantes :

- sur le site dédié au projet : <http://amenagement-secteur-gallienni-villeneuve-la-garenne.enquetepublique.net>  
 - sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : [http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019\(projets\)/VILLENEUVE-LA-GARENNE](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019(projets)/VILLENEUVE-LA-GARENNE)

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ce document à la mairie de Villeneuve-la-Garenne ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (direction de la réglementation et de l'environnement, bureau des élections et des libertés publiques, section enquêtes publiques et actions foncières, 167-177 avenue Joliot-Curie, 92013 Nanterre cedex).

Le projet de requalification du secteur « Gallienni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPFIF, ou d'une décision de rejet.

Le projet fera également, l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPFIF, ou d'une décision de rejet.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au maître d'ouvrage :

Monsieur le directeur général de l'EPFIF  
 4-14 rue Ferrus - 75014 Paris  
 Tél : 01.40.78.90.90

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective, et tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le préfet,  
 EP19-001

[enquete-publique@publilegal.fr](mailto:enquete-publique@publilegal.fr)

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  
 DIRECTION DE LA COORDINATION DES  
 POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI  
 TERRITORIAL  
 Bureau de l'Environnement, des  
 Installations Classées et des Enquêtes  
 Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
**COMMUNE DE  
 CHATENAY-MALABRY**  
 AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE

PUBLIQUE  
 PRÉALABLE À LA DÉCLARATION  
 D'UTILITÉ PUBLIQUE  
 CONJOINTE À UNE ENQUÊTE  
 PARCELLAIRE,  
 AU BÉNÉFICE DE LA VILLE DE  
 CHATENAY-MALABRY,  
 CONCERNANT LE PROJET DE  
 RENOUVELLEMENT URBAIN  
 DU SUD DE L'AVENUE ROGER

## SALENGRO

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du **lundi 28 janvier au vendredi 22 février 2019**, soit pendant une durée de 26 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de la Ville de Châtenay-Malabry, concernant le projet de renouvellement urbain du sud de l'avenue Roger Salengro à Châtenay-Malabry.

Pendant toute la durée de l'enquête du **lundi 28 janvier 2019 - 8h30 au vendredi 22 février 2019 - 17h30**, le dossier d'enquête d'utilité publique et les registres d'enquête cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et ouvert par le maire de la commune concernée, seront déposés à la mairie de Châtenay-Malabry - Hôtel de Ville, 26 Rue du Docteur le Savoureux, 92290 Châtenay-Malabry, Direction des Services Techniques (2ème étage).

Chacun pourra en prendre connaissance, et consigner éventuellement ses observations sur ces registres, du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30**.

Les observations pourront également être adressées par écrit, à la mairie de Châtenay-Malabry, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture des Hauts-de-Seine - direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques - section enquêtes publiques et actions foncières - 167-177 avenue Joliot-Curie - 92013 NANTERRE cedex.

Toute information relative au dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique ou au dossier d'enquête parcellaire concernant le projet peut être demandée à son responsable :

Monsieur le Maire de Châtenay-Malabry  
 Hôtel de ville  
 26 Rue du Docteur le Savoureux  
 92290 CHATENAY-MALABRY  
 Madame Aurélie TREHOUT DECOSSIN  
 Responsable de la Division des Affaires Juridiques  
 Tél : 01.46.83.45.44

Monsieur Jean-Yves LAFFONT, directeur des hôpitaux en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant quatre permanences, le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public aux jours, lieux et horaires suivants :

mairie de Châtenay-Malabry - l'Hôtel de Ville,  
 26 Rue du Docteur le Savoureux, 92290 Châtenay-Malabry, Direction des Services Techniques (2ème étage) :

**le lundi 28 janvier 2019 de 9h à 12h**  
**le mardi 5 février 2019 de 14h à 17h**  
**le mardi 12 février 2019 de 9h à 12h**  
**le vendredi 22 février 2019 de 14h à 17h**

Le commissaire enquêteur dressera le procès-verbal de l'opération et le transmettra au préfet des Hauts-de-Seine (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, section enquêtes publiques et actions foncières) avec le dossier, son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées (pour chacun des deux volets des enquêtes conjointes DUP et parcellaire), dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne qui en fera la demande pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Châtenay-Malabry ou à la Préfecture des Hauts-de-Seine (DCPPAT-BEICEP), ou le cas échéant, en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 à L.311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la

préfecture des Hauts-de-Seine et à la mairie de Châtenay-Malabry, ou pourront être consultés sur le site Internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2018/CHATENAY-MALABRY>

Le projet de renouvellement urbain du sud de l'avenue Roger Salengro à Châtenay-Malabry fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique, au bénéfice de la Ville de Châtenay-Malabry, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, ou d'une décision de refus.

Par ailleurs, le projet fera également l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de la Ville de Châtenay-Malabry, ou d'une décision de refus.

Le préfet,

## Constitution de société

Par acte SSP en date du 03/01/2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :**

## TALEU

**Forme :** SCI  
**Capital :** 500 Euros  
**Siège Social :** 5 rue François bougault, 92150 SURESNES

**Durée :** 99 ans

**Objet social :** achat, location, vente de biens immobiliers

**Gérant :** M. TCHOUFAC Hervé, gérant, demeurant 5 rue François bougault 92150 SURESNES

**Clause d'agrément :** Cession de parts sociales: Libre entre associés et descendants Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Par acte SSP en date du 5 janvier 2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :**

## LUFFY (LET US FIND FOR YOU)

**Forme :** SASU  
**Capital :** 100 euros  
**Siège Social :** 17, rue Raspail, 92300 LEVALLOIS PERRET

**Durée :** 99 ans

**Objet social :** Consulting dans tout domaine annexe ou connexe au digital

**Cession d'actions et agréments :** Toute cession d'actions est subordonnée à l'agrément résultant d'une décision extraordinaire des associés

**Président :** M. ROBILLARD Damien, demeurant 17, rue Raspail 92300 LEVALLOIS PERRET

Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Par acte SSP en date du 12 décembre 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :**

## DAEDELUS

**Forme :** SASU  
**Capital :** 100 Euros  
**Siège Social :** 38 rue de saint-cloud, 92410 Ville d'Avray

**Durée :** 99 ans

**Objet social :** Réalisation de transactions immobilières en tant qu'intermédiaire.

**Président :** M. Pesty Jean-Denis, demeurant 38, rue de saint-cloud 92410 Ville d'Avray

Immatriculation au RCS de NANTERRE.

## Divers société

### DEMA&CO

SASU au Capital de 72000 euros  
 4 place de la Renaissance  
 92270 Bois Colombes  
 823 053 095 RCS NANTERRE

L'associé unique a procédé le 01/12/2018 à la transformation de la société en EURL au capital de 72000 euros.

Le Gérant sera M Paul DECHERF 4 place de la Renaissance 92270 Bois Colombes. Mention sera faite au RCS de Nanterre

## APPSVISION

SAS au capital de 680000,00 Euros  
 Siège social : 4 RUE D'ORLEANS,  
 92210 SAINT-CLOUD  
 RCS N : 534112305 de Nanterre

Par décision en date du 10/12/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 36 RUE SCHEFFER, 75116 PARIS à compter du 10/12/2018.

La société sera immatriculée au RCS de Paris et sera radiée du RCS de Nanterre

## Insertions diverses

PAR SUITE D'UN JUGEMENT DE LIQUIDATION JUDICIAIRE la garantie dont bénéficiait FB CONSULTING 2 Square de CLIGNANCOURT 75018 PARIS Client-Sociétaire N 43669 R accordée par GALIAN Assurances, 89, rue La Boétie, 75008 PARIS au titre des TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE depuis le 28/09/2011, visée par la loi du 2 Janvier 1970, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de GALIAN Assurances, dans les trois mois de cette insertion.

Acte de Me LANTEZ, Notaire à SENLIS (Oise), 2 rue de l'Argillière, le 7 janvier 2019,  
 Monsieur Shinwoo LEE  
 et Madame Mathilde Marie DAUDE son épouse, demeurant ensemble à ASNIERES-SUR-SEINE (92600)12 rue Eugénie Eboüé mariés à la mairie de SENLIS (60300) le 15 octobre 2016 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens. Oppositions dans un délai de trois mois par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Me LANTEZ. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation au tribunal de grande instance.

Sur la demande de :  
 M. DUCROS Jean-Philippe  
 50 bis, rue de Saint Cloud  
 92410 VILLE D'AVRAY  
 SIREN:350987830  
 la garantie qui lui a été accordée par la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES «SO.CA.F.», 26 Avenue de Suffren, PARIS 15ème. pour les opérations de : GESTION IMMOBILIERE visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la SO.CA.F. dans les trois mois de cette insertion sous la référence CJ / SP.14.544 L'activité de ce cabinet est reprise par la SASU DUCROS, 1 allée du Grand Tulprier La Prairie 92410 VILLE D'AVRAY, qui bénéficie de la garantie SO.CA.F. pour les mêmes opérations.

francemarchés.com  
 TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS

Le portail d'avis de marchés publics le plus complet  
 I Plus de 20 000 appels d'offres publics



# sur la Bourse d'Oslo

## BOURSE

**L'opérateur boursier paneuropéen a officiellement lancé son offre d'achat à 625 millions d'euros sur Oslo Børs.**

Guillaume Benoit  
@gb\_eco

Euronext n'a pas perdu de temps. L'opérateur boursier paneuropéen a officiellement démarré lundi matin son offre publique d'achat (OPA) sur l'opérateur boursier norvégien Oslo Børs. Une opération à 625 millions d'euros, annoncée la veille de Noël par Stéphane Boujnah, PDG d'Euronext. Depuis, les administrateurs de la Bourse norvégienne ont cherché à faire monter les enchères. La semaine dernière, ils ont sollicité d'autres acquéreurs, avant d'affirmer, vendredi, qu'ils avaient reçu plusieurs marques d'intérêt.

La Bourse norvégienne n'a pas révélé les noms de ces éventuels prétendants, mais elle a exhorté ses actionnaires à attendre que son conseil d'administration formule ses recommandations au plus tard fin février. Reconnaisant que le conseil d'administration « jouait son rôle », Euronext a choisi de passer à l'offensive. « Nous avons rencontré la semaine dernière l'équipe de management d'Oslo Børs pour lui présenter notre projet », a déclaré Stéphane Boujnah lors d'une conférence de presse lundi matin. L'offre, qui débute lundi matin, court jusqu'au 11 février à 17 h 30. L'opérateur paneuropéen affirme bénéficier d'ores et déjà soit des titres, soit d'engagements d'apports d'actions représentant 50,5 % du capital de sa cible. L'offre d'Euronext est amicale, bien que non sollicitée par la Bourse norvégienne mais par certains de ses actionnaires.

Le prix proposé aux actionnaires de la Bourse d'Oslo, 145 couronnes norvégiennes par action (14,80 euros), fait ressortir une prime de 34 % par rapport à la

moyenne du cours des trois derniers mois. Euronext est conseillé par Bank of America et Rothschild, avec la banque SEB comme agent de l'opération. L'offre sera financée grâce à la trésorerie d'Euronext et aux lignes de crédit disponibles.

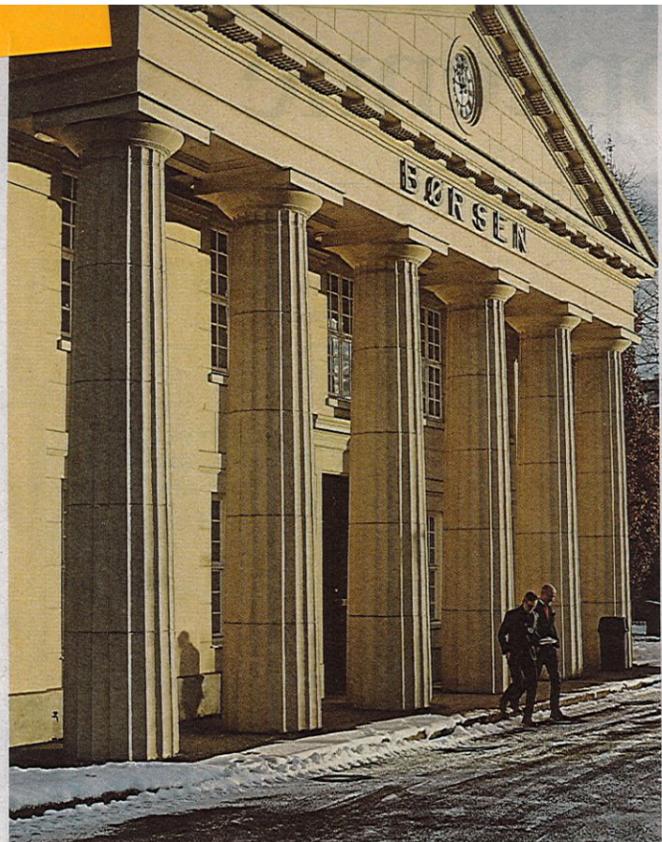
### Sur le terrain de jeu du Nasdaq

Avec Oslo, l'opérateur, qui gère déjà les Bourses de Paris, Bruxelles, Amsterdam, Lisbonne et, depuis cette année, Dublin, enrichirait son activité tant sur le plan géographique que stratégique. Il mettrait le pied en Europe du Nord, le terrain de jeu du Nasdaq, qui a racheté la Bourse nordique OMX en 2007. Ce dernier avait d'ailleurs vainement approché Oslo Børs en 2016.

Acteur important de l'écosystème financier norvégien, la Bourse d'Oslo détient une position de leader sur le marché des dérivés des produits issus de la pêche. Euronext pourrait donc compléter son offre de produits dérivés sur les matières premières alimentaires. « Oslo deviendra le centre d'excellence d'Euronext pour notre activité dans les matières premières », a annoncé Stéphane Boujnah. Cerrol est actuellement dévolu à Euronext Paris. Il est également actif dans les transports maritimes et le domaine de l'énergie. Les groupes Equinox (anciennement Statoil), Marin Harvest et Norsk Hydro font partie des premières capitalisations de l'indice de référence. L'opération reste soumise à l'approbation des régulateurs. « Nous les avons déjà rencontrés, et nous allons déposer notre demande formelle ce matin », a confirmé Stéphane Boujnah. ■

« Oslo deviendra le centre d'excellence d'Euronext pour notre activité dans les matières premières. »

STÉPHANE BOUJNAH  
PDG d'Euronext



Euronext pourrait déjà compter sur 50,5 % du capital de sa cible, l'opérateur boursier norvégien Oslo Børs. Photo Shutterstock

## annonces judiciaires & légales

REPUBLIQUE FRANCAISE  
PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE CONJOINTE À UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE, AU BENEFICE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF), CONCERNANT LE PROJET DE REQUALIFICATION DU SECTEUR « GALLIENI » SUR LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE**

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du **lundi 4 février au lundi 11 mars 2019**, soit pendant une durée de 36 jours consécutifs, à une enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de l'EPFIF, concernant le projet de requalification du secteur « Gallieni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne.

L'EPT Boucle Nord de Seine est le responsable du projet. Le siège de l'enquête est fixé au centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne, où les observations pourront être adressées par écrit, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Madame Valérie Bernard, ingénieur consultant, a été désignée par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire-enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête comprenant l'avis de l'autorité environnementale, la réponse de maître d'ouvrage à cet avis et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations, lors des cinq permanences qu'elle assurera au centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - bureau du comité des œuvres sociales (COS) - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne :

	lundi	samedi	vendredi	mardi	lundi
	4	16	22	26	11
	février	février	février	février	mars
	2019	2019	2019	2019	2019
de	8h30	9h00	14h00	8h30	14h00
à	11h30	11h45	17h00	11h30	17h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours, lieu et horaires suivants :

Accueil du centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne :  
- **lundi, mercredi et vendredi** de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
- **mardi et jeudi** de 8h30 à 12h00  
- **samedi** de 9h00 à 11h45.

**Du lundi 4 février 2019 - 8h30 au lundi 11 mars 2019 - 17 h**, le public pourra en outre adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse mail : [pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr) et sur le registre d'enquête dématérialisé :

[amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne@enquetepublique.net](mailto:amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne@enquetepublique.net)  
Les observations et propositions pourront par ailleurs être envoyées par courrier, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier d'enquête seront en outre consultables :

- sur le site dédié au projet : <http://amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne.enquetepublique.net>
- sur la plateforme du ministère en charge de l'écologie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>
- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : [http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019\(projets\)/VILLENEUVE-LA-GARENNE](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019(projets)/VILLENEUVE-LA-GARENNE)
- à partir d'un poste informatique situé à l'accueil du centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, pour émettre son avis.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Villeneuve-la-Garenne et à la préfecture des Hauts-de-Seine (DCPPAT-BEICEP), ou pourront être consultés sur internet aux adresses suivantes :

- sur le site dédié au projet : <http://amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne.enquetepublique.net>
- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : [http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019\(projets\)/VILLENEUVE-LA-GARENNE](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019(projets)/VILLENEUVE-LA-GARENNE)

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ce document à la mairie de Villeneuve-la-Garenne ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (direction de la réglementation et de l'environnement, bureau des élections et des libertés publiques, section enquêtes publiques et actions foncières, 167-177 avenue Joliot-Curie, 92013 Nanterre cedex).

Le projet de requalification du secteur « Gallieni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPFIF, ou d'une décision de rejet.

Le projet fera également, l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPFIF, ou d'une décision de rejet.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au maître d'ouvrage :  
Monsieur le directeur général de l'EPFIF  
4-14 rue Ferrus - 75014 Paris  
Tél : 01.40.78.90.90

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective, et tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le préfet,  
EP19-001

[enquete-publique@publlegal.fr](mailto:enquete-publique@publlegal.fr)

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

# Des obligations vertes pour refinancer la ligne TGV Paris-Bordeaux

## MARCHÉ OBLIGATAIRE

**Lisea, dont Vinci est actionnaire, a réalisé le premier financement d'infrastructures avec des « green bonds » en France.**

C'est une première dans l'Hexagone. Lisea, la société qui a construit la ligne à grande vitesse entre Paris et Bordeaux et qui en détient la concession pour 50 ans, a bouclé la semaine dernière un plan de financement d'infrastructure reposant en partie sur 905 millions d'euros de « green bonds ».

Ce chantier financier a été initié fin 2016. Objectif : refinancer un peu plus de 2 milliards d'euros de dettes qui avaient été levés par les quatre actionnaires de Lisea - Vinci, la Caisse des Dépôts, Meridiam et Ardian - lors du lancement du projet en 2011. « À l'époque, les effets de la crise financière se faisaient encore sentir, et les conditions de financements étaient extrêmement rigoureuses », explique Christophe Vanhove, directeur général de Lisea. Les prêts que nous avions obtenus prévoyaient notamment une hausse des intérêts à partir de juin 2021. Nous avons souhaité profiter de l'environnement de taux favorable, de la bonne dynamique créée par l'ouverture anticipée de la ligne et de sa réussite

commerciale pour mettre en place un financement pérenne. »

Première étape pour Lisea et ses banques - HSBC et Rothschild - : retravailler la structure de l'endettement de la société. « Nous voulions nous présenter devant les banques et les investisseurs avec une qualité de crédit "investissement", souligne Vincent Danjoux, responsable des activités conseil en financement chez Rothschild & Co. Pour cela il fallait améliorer la génération de cash-flow et réduire la charge de la dette, notamment en renégociant les contrats de swap de taux de 2011. » A la demande des banques en effet, Lisea s'était couvert à taux fixe sur une très longue période. [Les swaps permettent d'échanger des flux d'intérêt à des taux variables contre des taux fixes, NDLR.]

« Il était impossible d'annuler ces contrats, la pénalité aurait été trop lourde », explique Michel-André Volle, responsable financement infrastructures chez HSBC. Mais la société a réussi à étaler le coût dans le temps, et, moyennant le paiement d'une soulte, à en réduire le prix. » Le taux est passé de 4,4 % à 1,5 %. Lisea a ensuite négocié avec ses banques pour obtenir des lignes de finance-

# 905

**MILLIONS D'EUROS**  
Montant des « green bonds » levés par Lisea.

ment à long terme, sur 27 ans. Particularité de l'opération : il a fallu convaincre ces dernières de lui prêter un taux variable, pour que Lisea puisse respecter sa part du contrat de swap. Le prêt bancaire s'élève à 1,3 milliard d'euros et son coût a été divisé par plus de deux.

### Forte demande internationale

L'autre part du financement repose sur une émission de « green bonds » en deux tranches à 30 ans et 35 ans. « Nous avons fait auditer la société par l'agence indépendante Vigeo Eiris afin d'obtenir le label Green Bonds pour notre émission », témoigne Pierre-Antoine Hemminger, directeur administratif financier de Lisea. Nous avons par exemple mis en avant les mesures de compensation environnementale qui portent sur 3.500 hectares. »

Les titres ont été souscrits par des investisseurs français, britanniques, asiatiques et américains. « La demande internationale a été forte pour une société franco-française », constate Michel-André Volle. Ce qui montre la qualité de l'opération, mais également un besoin, pour les fonds de dette infrastructures, de remplir leurs compartiments "investissements verts". » Les titres ont fait l'objet d'un placement privé et ne sont pas cotés. Lisea travaille à l'élaboration de ses outils de reporting vert, en coopération avec SNC Réseau, pionnier en la matière. - G. Be.



Lisea a construit la ligne à grande vitesse entre Paris et Bordeaux et en détient la concession pour 50 ans

REÇU 18 FEV. 2019

V/Réf. EPFIF - SECTEUR GALLIENI VILLENEUVE LA  
GARENNE

N/Réf. EP19001

EPFIF  
A l'attention de BOMMEL PASCAL  
4 - 14 rue Ferrus  
75014 PARIS

Paris, le 15 février 2019

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire des journaux justifiant la parution dans la presse dans les annonces légales de l'affaire citée en référence :

**Insertion dans :**

- LE PARISIEN (92) du mardi 15 janvier 2019
- LES ECHOS LEGAL (92) du mardi 15 janvier 2019

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et restons à votre disposition pour tous renseignements que vous jugeriez utiles.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Alexandra PAMART  
Service Enquêtes Publiques

Siège social :  
1 rue Frédéric Bastiat  
75008 PARIS

Établissement secondaire :  
Pour correspondance  
3 rue de l'Hôtel de Ville  
95300 PONTOISE

Tél. : 01 42 96 09 43  
Fax : 01 42 61 54 38  
info@publilegal.fr

[www.publilegal.fr](http://www.publilegal.fr)

Publilégal SAS au capital de 206 310 euros - RCS Paris B Siret siège social : 562 091 611 00060  
Siret établissement secondaire : 562 091 611 00045 - Code APE 7311 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR73562091611



# Les rats pourrissent la vie de leur résidence HLM

N° 23149 — MARDI 5 FÉVRIER 2019

1,50 €

# Le Parisien.fr

**RAPPEL**  
EPFIF

Requalification du secteur "gallieni"  
Page VIII

publilégal®  
ROM  
SAS au Capital de 205.310 € - 562 097 011 RCS PARIS  
Siège : 1 rue Frédéric Bastiat - 75013 PARIS  
Ets Secondaire : 3 rue de l'Hôtel de Ville - 95502 PONTOISE  
Tél. : 01 42 96 09 43 - Fax : 01 42 91 54 38

## PRESIDENT AUX DEUX VISAGES

**POLITIQUE**

Libéral ou social,  
arrogant ou à l'écoute,  
séducteur ou sans filtre...

Le président  
de la République  
désarçonne  
de nombreux Français.

PAGES 2 ET 3

### VIOLENCES

## La reconnaissance faciale testée dans des lycées

PAGES 12 ET 13

### Transport P.6

## Autoroutes : des réductions en trompe-l'œil

### Faits divers P.14

## Chassés des rues, les dealers font leur pub sur le Net

### Cinéma P.31

## Alain-Fabien, l'autre fils Delon, règle ses comptes



PSG

P. 20 ET 21

## Après Lyon, une semaine pour retrouver l'équilibre

LP/ARNAUD JOURNOIS

**A**  
ARGENT

Votre rendez-vous  
du mardi P.16 ET 17

## Quelle assurance pour un vélo électrique ?

LP/OLIVIER LEBEUNE



KARIM DAHER

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :  
60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

## Enquête publique

**publiLegal**  
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER

1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
www.enquetes-publiques.fr  
Tél : 01.42.96.96.58

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques  
**RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE CONJOINTE À UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE, AU BENEFICE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF), CONCERNANT LE PROJET DE REQUALIFICATION DU SECTEUR « GALLIENI » SUR LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE**

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du **lundi 4 février au lundi 11 mars 2019**, soit pendant une durée de 36 jours consécutifs, à une enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de l'EPFIF, concernant le projet de requalification du secteur « Gallieni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne.

L'EPT Boucle Nord de Seine est le responsable du projet.  
Le siège de l'enquête est fixé au centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne, où les observations pourront être adressées par écrit, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.  
Madame Valérie Bernard, ingénieur consultant, a été désignée par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire-enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête comprenant l'avis de l'autorité environnementale, la réponse de maître d'ouvrage à cet avis et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations, lors des cinq permanences qu'elle assurera au centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - bureau du comité des œuvres sociales (COS) - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne :

-	<b>lundi</b>	<b>4</b>	<b>février</b>	<b>2019</b>	<b>de</b>	<b>8h30</b>	<b>à</b>	<b>11h30</b>
-	<b>samedi</b>	<b>16</b>	<b>février</b>	<b>2019</b>	<b>de</b>	<b>9h00</b>	<b>à</b>	<b>11h45</b>
-	<b>vendredi</b>	<b>22</b>	<b>février</b>	<b>2019</b>	<b>de</b>	<b>14h00</b>	<b>à</b>	<b>17h00</b>
-	<b>mardi</b>	<b>26</b>	<b>février</b>	<b>2019</b>	<b>de</b>	<b>8h30</b>	<b>à</b>	<b>11h30</b>
-	<b>lundi</b>	<b>11</b>	<b>mars</b>	<b>2019</b>	<b>de</b>	<b>14h00</b>	<b>à</b>	<b>17h00</b>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours, lieu et horaires suivants :

Accueil du centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne :

-	<b>lundi, mercredi et vendredi</b>	<b>de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00</b>
-	<b>mardi et jeudi</b>	<b>de 8h30 à 12h00</b>
-	<b>samedi</b>	<b>de 9h00 à 11h45.</b>

Le **lundi 4 février 2019 - 8h30 au lundi 11 mars 2019 - 17 h**, le public pourra en outre adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse mail : [pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr) et sur le registre d'enquête dématérialisé :

[amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne@enquetepublique.net](mailto:amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne@enquetepublique.net)  
Les observations et propositions pourront par ailleurs être envoyées par courrier, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier d'enquête seront en outre consultables :

- sur le site dédié au projet : <http://amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne.enquetepublique.net>
- sur la plateforme du ministère en charge de l'écologie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>
- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : [http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019\(projets\)/VILLENEUVE-LA-GARENNE](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019(projets)/VILLENEUVE-LA-GARENNE)

- à partir d'un poste informatique situé à l'accueil du centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, pour émettre son avis.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Villeneuve-la-Garenne et à la préfecture des Hauts-de-Seine (DCPPAT-BEICEP), ou pourront être consultés sur internet aux adresses suivantes :

- sur le site dédié au projet : <http://amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne.enquetepublique.net>
- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : [http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019\(projets\)/VILLENEUVE-LA-GARENNE](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019(projets)/VILLENEUVE-LA-GARENNE)

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ce document à la mairie de Villeneuve-la-Garenne ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (direction de la réglementation et de l'environnement, bureau des élections et des libertés publiques, section enquêtes publiques et actions foncières, 167-177 avenue Joliot-Curie, 92013 Nanterre cedex).

Le projet de requalification du secteur « Gallieni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPFIF, ou d'une décision de rejet.

Le projet fera également, l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPFIF, ou d'une décision de rejet.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au maître d'ouvrage :  
Monsieur le directeur général de l'EPFIF  
4-14 rue Ferrus - 75014 Paris  
Tél : 01.40.78.90.90

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'utilisateur, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective, et tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le préfet,  
EP19-001 [enquete-publique@publiLegal.fr](mailto:enquete-publique@publiLegal.fr)

RENDEZ-VOUS SUR :  
[www.annoncesleparisien.fr](http://www.annoncesleparisien.fr)

CONTACT : tel : 01 87 39 84 00

## LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur  
<http://avisdemarches.leparisien.fr>

## Avis d'attribution



## NEUILLY-SUR-SEINE

Nom et adresse officiels de l'autorité déléguante :

### VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE

96 avenue Achille Peretti,  
92522 Neuilly-sur-Seine Cedex,  
Tél : 0140888853,  
Fax : 01404888792, Email :

[marchespublics@ville-neuillysurseine.fr](mailto:marchespublics@ville-neuillysurseine.fr)  
Intitulé : Délégation de service public relative à la gestion de marchés forains de Sablonville et de Windsor situés dans la ville de Neuilly-sur-Seine (articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales)  
Objet de la délégation : Délégation de service public à titre exclusif, et aux frais et risques de l'exploitant, qui se rémunérera par la perception des droits de place du marché forain de Sablonville et de marche couvert de Windsor

Durée de la délégation : 5 ans.  
Dispositif de la délibération (conformément à l'article L.2121-24 du CGCT) : Après en avoir délibéré en date du 12 décembre 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
- décide de déléguer à la société LES FILS DE MADAME GERAUD le service public d'exploitation des marchés forains de Sablonville et de Windsor pour la période 2019-2023 ;

- approuve les conditions essentielles de la convention de délégation de service public d'exploitation des marchés forains de Sablonville et de Windsor pour la période 2019-2023 arrêtés après négociation avec la société LES FILS DE MADAME GERAUD ;  
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.  
Informations et consultation : Une demande écrite doit être formulée (par courriel, fax ou par voie postale) au service suivant afin de demander la consultation de la convention dans le respect du secret des affaires protégé par la loi : Ville de Neuilly-sur-Seine - Direction des marchés publics - 127, avenue Achille Peretti - 92200 Neuilly-sur-Seine Cedex - Email : [marchespublics@ville-neuillysurseine.fr](mailto:marchespublics@ville-neuillysurseine.fr) - Fax : 01404888792 - Horaires d'ouverture (sauf jours fériés) : de 9:00 à 12:00 et de 14:00 à 17:00 du lundi au vendredi.

Date d'envoi à la publication : le 1er février 2019

## Avis divers

PRÉFECTURE DES HAUTS DE SEINE 92

### ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DES CHAMPS-PHILIPPE LA GARENNE-COLOMBES

AVIS - APPROBATION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Par arrêté en date du 26 décembre 2018, Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine a approuvé le programme des équipements publics de la ZAC des Champs-Philippe (modification de la ZAC). Cet arrêté est affiché au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, 88, rue du 8 mai 1945 à Nanterre ; ainsi qu'en mairie de la Commune de La Garenne-Colombes, 68 boulevard de la République à La Garenne-Colombes, pendant une durée d'un mois.

Le dossier de réalisation modifié est mis à disposition du public en mairie de La Garenne-Colombes et au siège de l'EPT Paris Ouest La Défense.

PRÉFECTURE DES HAUTS DE SEINE 92

### ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DES CHAMPS-PHILIPPE LA GARENNE-COLOMBES

AVIS - APPROBATION DU DOSSIER DE CRÉATION DE LA ZAC

Par arrêté en date du 26 décembre 2018, Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine a approuvé le dossier de création de la ZAC des Champs-Philippe (modification de la ZAC). Cet arrêté est affiché au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, 88, rue du 8 mai 1945 à Nanterre ; ainsi qu'en mairie de la Commune de La Garenne-Colombes, 68 boulevard de la République à La Garenne-Colombes, pendant une durée d'un mois.

Le dossier de création modifié est mis à disposition du public en mairie de La Garenne-Colombes et au siège de l'EPT Paris Ouest La Défense.

## Constitution de société

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/01/2019 il a été constitué une société Dénomination sociale :

### HNT SERVICES

Siège social : 95, RUE DE PARIS, 92110 CLICHY  
Forme : SASU à capital variable  
Capital minimum : 1000 Euros, en dessous duquel il ne peut être réduit  
Capital initial : 1000 Euros  
Objet social : NETTOYAGE COURANT DES BATIMENTS  
Président : Mr AUGUSTIN NKENDO demeurant : 95, RUE DE PARIS, 92110 CLICHY élu pour une durée indéterminée  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nanterre

Contact commercial  
TEL 01 87 39 84 00

Rendez-vous sur :  
[www.annoncesleparisien.fr](http://www.annoncesleparisien.fr)  
7/7 24H/24H

Rapidité et souplesse  
d'un quotidien leader en IDF et Oise

## Divers société

Suivant acte SSP en date du mardi 29 janvier 2019

### MELANIE TAXIS

SARL, au capital de : 9 600 Euros, sise 33 RUE DU LANDY 92110 CLICHY, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro : 329 581 888, a donné en location gérance à :

### SNAIBI MOHAMED

Demeurant : 150 RUE DU MONT VALERIE - CHEZ MME MOUKHTARI - 92000 NANTERRE

Un fonds de commerce : a consenti une location partielle de son fonds de commerce composé d'un autorisation de stationnement portant le numéro 14667 et d'un véhicule équipé taxi portant le numéro DH-405-PB sis et exploité zone d'activité du taxi parisien pour une durée de 1 ans, à compter du samedi 02 février 2019, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

## HOUSSAYE CONSEIL

SARL au capital de 500 Euros  
Siège social : 187 rue Gallieni  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
RCS N : 830 416 293 de NANTERRE

L'AGE du 11 décembre 2018 a décidé d'étendre l'objet social à Gestion et transaction immobilière.  
Le reste sans changement.  
Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

## ALPHA COACHING

SAS au capital de 2 000 Euros  
Siège social : 8 rue de la Renaissance  
92160 ANTONY  
RCS N : 809888506 de NANTERRE

L'AGE du 02 Janvier 2019 a décidé de transférer le siège social au 7 avenue de l'Atlantique, 91940 LES ULIS à compter du 01 février 2019.  
En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de EVRY.  
Mention sera faite au RCS de NANTERRE.



Le Parisien

## Collectivités territoriales, optimisez votre communication

Publiez vos annonces de délégation de service public dans Le Parisien

Le seul quotidien habilité sur tous les départements d'Ile de France et Oise

01 87 39 84 00  
[legales@leparisien.fr](mailto:legales@leparisien.fr)

TEAM MEDIA

**Aérien Ryanair se divise pour mieux régner**  
// P. 17, L'ÉDITORIAL  
DE DAVID BARROUX P. 9  
ET « CRIBLE » P. 34

**L'ESSENTIEL**

**LA PRIME D'ACTIVITÉ VERSÉE À 700.000 FOYERS DE PLUS**  
La prestation, qui a été fortement revalorisée à la suite du mouvement des « gilets jaunes », sera versée ce mardi à 3,5 millions de ménages. // P. 4

**ÉTAT DE L'UNION : TRUMP MIS AU DÉFI DE RASSEMBLER**  
Le président américain doit prononcer ce mardi son discours sur l'Etat de l'Union dans un contexte de polarisation extrême avec les démocrates. // P. 7

**ENTREPRISES & MARCHÉS**

**ASSURANCE-VIE : UNE BONNE ANNÉE 2018 QUI FINIT MAL**  
La collecte nette d'assurance-vie a été négative de 600 millions d'euros en décembre. Sur l'ensemble de l'année, le solde reste positif de 22,4 milliards d'euros. // P. 15

**ALERTE À LA SURPÊCHE SUR LES ÉTALS FRANÇAIS**  
Plus du quart du poisson débarqué en France est surpêché, selon l'Ifremer. En particulier le maquereau, qui perd sa certification « pêche durable ». // P. 18

**ÉTATS-UNIS : DES DROITS D'AUTEUR EN FIN DE CYCLE**  
Après 21 ans de « glaciation », des centaines de milliers de livres, pièces ou films vont tomber dans le domaine public. Une aubaine pour les remakes, suites, « prequels ». // P. 21

**L'ICÔNE DE LA FINANCE BILL GROSS TIRE SA RÉVÉRENCE**  
Le « roi des obligations », qui a créé la société de gestion Pimco en 1971, part à la retraite. Ses performances chez Janus Henderson ont déçu. // P. 29

**CARNET // P. 34**

**Conseil Plus d'une centaine d'avocats quittent Fidal pour KPMG** // P. 19

**LesEchos**  
SUR  
**Europe 1**  
NICOLAS BARRÉ  
À 7H12 DU LUNDI AU VENDREDI  
DANS LE 7H-9H DE NIKOS ALIAGAS

M 00104 - 205 - F: 2,80 €

## Le fragilisé de la France des usines

**RAPPEL EPFIF**  
Requalification du secteur "gallieni"  
Page 27

**publilégal®**  
SAS au Capital de 206.310 € - 562 091 611 RCS PARIS  
Siège : 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 PARIS  
Ets Secondaire : 3 rue de l'Hôtel de Ville - 95300 PONTOISE  
Tél. : 01 42 21 06 12 Fax : 01 42 51 64 36

- Le solde des ouvertures et fermetures de sites industriels est resté positif l'an dernier.
- Mais ces trois derniers mois ont marqué un net ralentissement d'activité.

Le ralentissement est net. La France a continué d'enregistrer un nombre d'ouvertures d'usines plus élevé que celui des fermetures en 2018, mais ce solde positif est tombé à 17, contre 25 l'année précédente. Sur tout, les trois derniers mois ont été dans le rouge, selon les données recensées par le cabinet Trendeo : -2 en novembre, -3 en décembre et -8 en janvier. L'activité économique des industriels français reste à un niveau élevé, avec un taux d'utilisation des sites manufacturiers de plus de 85 %, selon l'Insee. Mais le rebond a pris un coup sur la tête, avec une croissance tombée à moins de 1,5 %, des marchés internationaux moins porteurs et une filière diesel qui inquiète. L'imprimerie, l'automobile, la métallurgie, l'habillement ou le meuble ont été les filières les plus touchées par les fermetures de sites en 2018. La chimie enregistre au contraire un solde positif tout comme le luxe. Une décennie de « crise des usines » a eu un lourd impact dans des régions comme le Centre, le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine ou la Picardie. // PAGE 16

## Réforme des niches fiscales : l'exécutif en terrain miné

**FISCALITÉ** Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, veut réduire leur plafond ou les mettre sous condition de ressources.



Après l'impôt sur la fortune, la taxe d'habitation, la TVA à taux zéro, c'est au tour des niches fiscales de faire leur entrée dans le grand débat. Souvent évoqué dans les contributions, le sujet du plafonnement des niches a été mis sur la table par le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, dans son entretien au « Parisien »

Darmanin s'inscrit dans la logique du grand débat national, alors que les questions liées à la justice fiscale remontent de façon persistante des débats et réunions organisés un peu partout en France. // PAGES 2 ET 3 ET L'ÉDITORIAL DE JEAN-FRANÇOIS PÉCRESSE PAGE 9

## Les entreprises confrontées à la multiplication des vols

**SÉCURITÉ** Siphonnage de carburant, vol de matériel de chantier, cambriolages des locaux. Les patrons de PME estiment que la question du vol en entreprise a pris une importance croissante ces dernières années. Le montant du sinistre moyen avoisine 2.900 euros. Et les mesures de protection ne sont pas simples à mettre en place pour des entreprises qui ont rarement les moyens de payer un gardien de nuit ou d'embaucher un « risk manager » comme les grands groupes. Des solutions se font jour comme des systèmes de contrôle de la consommation de carburant couplant en temps réel le niveau de la jauge et les données de géolocalisation des véhicules. // PAGE 24

**Le grand brouillard des inégalités mondiales**  
L'analyse d'Yves Bourdillon  
La polémique autour du récent rapport de l'ONG Oxfam, très contestable dans ses conclusions, montre que les inégalités sont bien plus compliquées à mesurer qu'on ne le pense. En cause, la fragilité des sources et le choix, forcément arbitraire, des populations étudiées. // PAGE 9



## Le marché du crédit immobilier à plein régime

La production de nouveaux crédits a atteint 203 milliards d'euros en 2018

**nim** MANAGEMENT DE TRANSITION DEPUIS 2001

Trouver en quelques jours un dirigeant pour une mission de transition en France ou à l'International. C'est notre engagement.

nimeurope.com

- Gérer un projet
- Transformer une activité
- Remplacer un dirigeant
- Redresser une entité

## ANCEMENT

On le dernier report du Conseil de stabilité financière, le shadow banking pèse 51.600 milliards de dollars.

qui représente 14 % des actifs financiers mondiaux en 2017.

Line Goetz  
litiennegoetz

Le terme de « shadow banking » est devenu trop négatif, alors le Conseil de stabilité financière (FSB) a décidé de le remplacer par une expression plus neutre : « intermédiation financière par des non-banques ». Malgré ce toilettage linguistique, le contenu et les tendances de fond restent intacts.

La finance parallèle continue de prospérer, même si elle le fait à un rythme légèrement inférieur à ce qui a pu être observé auparavant. Selon le dernier rapport du FSB publié lundi, le montant total des actifs du « shadow banking » dans sa définition stricte (par opposition à une lecture plus large incluant des fonds de pension et des compagnies d'assurances) s'élève à 51.600 milliards de dollars, en hausse de 8,5 % à fin 2017. Cela représente 14 % du total des actifs financiers mondiaux.

Le FSB, émanation du G20 dans le sillage de la crise de 2007-2008, a pour mission de réaliser chaque année une étude visant à mesurer le poids des activités financières situées en dehors du système bancaire traditionnel ainsi que les risques qu'elles font peser sur le système financier global. L'institution a passé en revue 29 juridictions représentant 80 % de l'économie mondiale.

Sans surprise, la Chine est le poids lourd du « shadow banking ».

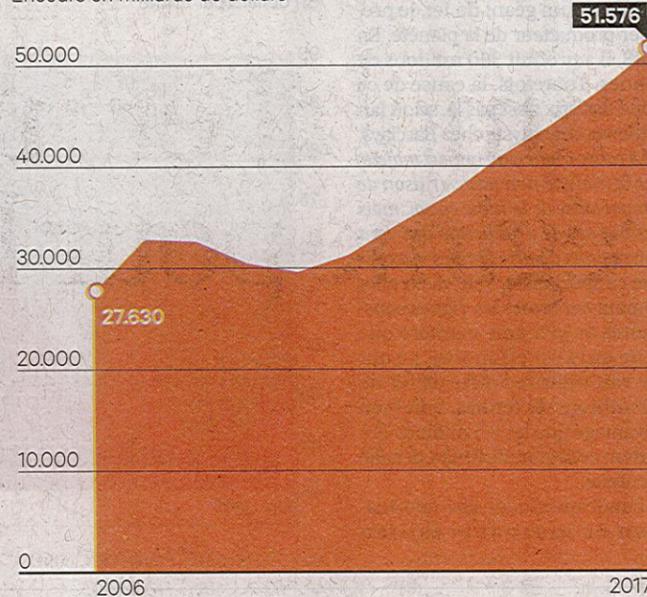
L'empire du Milieu concentre 8.254 milliards de dollars dans la catégorie. Les autres acteurs majeurs sont les îles Caïmans (5.388 milliards), l'Irlande (2.800 milliards) et le Luxembourg (3.564 milliards). Ces quatre pays logent à eux seuls les deux tiers de la finance de l'ombre. Dans la définition la plus large, cette finance non bancaire pèse 184.000 milliards de dollars, soit 48 % du total des actifs financiers mondiaux.

**Part grandissante de la finance non bancaire**  
Klaas Knot, gouverneur de la banque centrale des Pays-Bas et responsable du comité des vulnérabilités au sein du FSB, souligne que « les non-banques jouent un rôle de plus en plus important dans le système financier ». Il est de fait nécessaire pour les « autorités de rester vigilantes quant aux risques pour la stabilité financière ».

De ce point de vue, le Conseil de stabilité financière a franchi une

## Le poids mondial du « shadow banking »

Encours en milliards de dollars



« LES ÉCHOS » / SOURCE : FSB

étape essentielle en intégrant à son tableau la Chine et le Luxembourg pour la deuxième année d'affilée.

## Inquiétude autour des « leveraged loans »

Dans le détail, le rapport soulève quelques points de vigilance comme les crédits accordés aux fintech ou les prêts à effet de levier (« leveraged loans »), des prêts à des entreprises déjà très endettées. Sur ce marché, le FSB concède manquer de données, mais estime à 1.400 milliards de dollars le stock de dette détenue par des acteurs non bancaires. Le Conseil estime par ailleurs qu'environ deux tiers des produits créés en assemblant ces prêts, les CLO (« collateralized loan obligations »), sont détenus par des acteurs non bancaires.

Le Conseil de stabilité financière appelle à améliorer la transparence de ce marché, notamment pour mieux connaître le détenteur final des risques. ■

# Manipulations de changes : Standard Chartered mis à l'amende

## VISES

La banque est mise en cause pour participation à un cartel qui a manipulé les devises émergentes.

Am Ait-Kacimi  
NessimAitKacimi

La banque Standard Chartered est la dernière à avoir été rappelée à l'ordre dans la série de scandales qui ont affecté le marché mondial des devises. Elle vient de régler une amende de 40 millions de dollars au titre de sa participation à un cartel de manipulation des services financiers de l'Etat de New York. Ce cartel a déjà mis à l'amende Barclays, Paribas, Deutsche Bank, Credit Suisse et Goldman Sachs, pour un montant global de 3,14 milliards de dollars.

Certains des traders de Standard Chartered, qui ont depuis été sanctionnés, participaient à un forum de discussions privées avec des opérateurs qui s'appelaient « Old Gits », littéralement les vieux cons. « On est comme les vieux », disait l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) dans un rapport intitulé « Old Gits », avait brutalement résumé un membre de ce cartel informel. Ce cartel a sévi entre 2007 et 2014 et s'était spécialisé sur les devises émergentes. Moins liquides et actives que les grandes monnaies, elles sont plus vulnérables et susceptibles d'être manipulées avec de juteux profits. La clé pour les membres de ce cartel était la manipulation de la moitié (60 %) des volumes sur les monnaies émergentes. Elle regroupait les traders de plusieurs banques, recrutés sur mesure et après cooptation. « C'est un



Le bath thaïlandais fait partie des devises émergentes à avoir été manipulées par les traders de Standard Chartered.

Photo Shutterstock

bon gars, mais peut-on faire confiance à cette grande banque européenne ? » s'était interrogé un des membres, qui redoutait qu'elle ne tolère pas cette « combine ».

## Informations et mensonges

Le responsable du trading au comptant sur les grandes devises (pays du G10) de la banque Standard Chartered avait participé à certaines discussions du forum privé et fourni des informations à un gérant sur les ordres des clients de la banque. Les flux des investisseurs constituaient une monnaie d'échange et les banques se partageaient ces informations censées être restées confidentielles pour leurs profits de trading. Elles s'entendaient aussi pour maintenir une fourchette (écart entre le cours auquel elles achètent une devise et celui auquel elles la vendent) qui soit identique. Elles boycottaient les courtiers qui ne coopéraient pas.

Ils partageaient des informations sur leurs clients respectifs,

désignés par des surnoms tels que « 007 », « l'écran italien », « l'écran sale », afin de ne pas trop éveiller les soupçons. Ils coordonnaient leurs actions pour manipuler le cours des devises comme le bath thaïlandais, le rand sud-africain, le dollar de Singapour, la roupie indienne. Certains des opérateurs ont menti à leurs clients sur l'exécution de leurs ordres. Quand un ordre d'un client était exécuté dans son intégralité et que le cours évoluait de manière favorable, la banque empochait une partie des bénéfices en lui disant que son ordre n'avait pas été traité pour tout le montant voulu. Elle se « greffait » sur les ordres de ses clients en fonction des conditions de marché. Les traders du cartel s'épaulaient régulièrement dans leurs activités de trading pour orienter une monnaie dans la direction voulue. En 2011, les 10 premières banques s'approprièrent plus des trois quarts (77 %) des volumes mondiaux sur les changes. ■

## annonces judiciaires & légales

REPUBLIQUE FRANCAISE  
PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques  
**RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE CONJOINTE À UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE, AU BÉNÉFICE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF), CONCERNANT LE PROJET DE REQUALIFICATION DU SECTEUR « GALLIENI » SUR LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE**

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du lundi 4 février au lundi 11 mars 2019, soit pendant une durée de 36 jours consécutifs, à une enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de l'EPFIF, concernant le projet de requalification du secteur « Gallieni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne.

L'EPT Boucle Nord de Seine est le responsable du projet. Le siège de l'enquête est fixé au centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne, où les observations pourront être adressées par écrit, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Madame Valérie Bernard, ingénieur consultant, a été désignée par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire-enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête comprenant l'avis de l'autorité environnementale, la réponse de maître d'ouvrage à cet avis et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations, lors des cinq permanences qu'elle assurera au centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - bureau du comité des œuvres sociales (COS) - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne :

-	lundi	4	février	2019	de	8h30	à	11h30
-	samedi	16	février	2019	de	9h00	à	11h45
-	vendredi	22	février	2019	de	14h00	à	17h00
-	mardi	26	février	2019	de	8h30	à	11h30
-	lundi	11	mars	2019	de	14h00	à	17h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours, lieu et horaires suivants :

Accueil du centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne :  
- lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
- mardi et jeudi de 8h30 à 12h00  
- samedi de 9h00 à 11h45.

Du lundi 4 février 2019 - 8h30 au lundi 11 mars 2019 - 17 h, le public pourra en outre adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse mail : [pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr) et sur le registre d'enquête dématérialisé :

[amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne@enquetepublique.net](mailto:amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne@enquetepublique.net)  
Les observations et propositions pourront par ailleurs être envoyées par courrier, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne - 28 avenue de Verdun - 92390 Villeneuve-la-Garenne. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier d'enquête seront en outre consultables :

- sur le site dédié au projet : <http://amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne.enquetepublique.net>
- sur la plateforme du ministère en charge de l'écologie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>
- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : [http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019\(projets\)/VILLENEUVE-LA-GARENNE](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019(projets)/VILLENEUVE-LA-GARENNE)
- à partir d'un poste informatique situé à l'accueil du centre administratif de la mairie de Villeneuve-la-Garenne aux jours et heures mentionnés ci-dessus.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, pour émettre son avis.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Villeneuve-la-Garenne et à la préfecture des Hauts-de-Seine (DCPPAT-BEICEP), ou pourront être consultés sur internet aux adresses suivantes :

- sur le site dédié au projet : <http://amenagement-secteur-gallieni-villeneuve-la-garenne.enquetepublique.net>
- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : [http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019\(projets\)/VILLENEUVE-LA-GARENNE](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2019(projets)/VILLENEUVE-LA-GARENNE)

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ce document à la mairie de Villeneuve-la-Garenne ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (direction de la réglementation et de l'environnement, bureau des élections et des libertés publiques, section enquêtes publiques et actions foncières, 167-177 avenue Joliot-Curie, 92013 Nanterre cedex).

Le projet de requalification du secteur « Gallieni » sur la commune de Villeneuve-la-Garenne fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPFIF, ou d'une décision de rejet.

Le projet fera également, l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de l'EPFIF, ou d'une décision de rejet.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au maître d'ouvrage :

Monsieur le directeur général de l'EPFIF  
4-14 rue Ferrus - 75014 Paris  
Tél : 01.40.78.90.90

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective, et tenues de se faire connaître à l'expropriation dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le préfet,  
EP19-001

[enquete-publique@publilegal.fr](mailto:enquete-publique@publilegal.fr)

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.